

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 31 mars 2026

Sous la présidence de M. Philippe BROLY, Maire

Membres en fonction :	19
Membres présents :	19
Membres absents non-excuses	0
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	0

Conseillers présents : Mmes et MM., Patrick KAUFFMANN, Lucienne ZWINGER, Edouard CAU, Alain KAPFER, Philippe BROLY, Patricia SCHOTT, Sandra STRASSER, Emmanuel RAPIN, Yves ROTT, Julie SCHLEGEL, Adeline SCHIFF, Raphaël HENNINGER, Julien HAGUENAUER, Elisabeth HIBOU, Enola WIND, Françoise ADLER, Alexandre WAHNERT, Thierry FOHRER et Nathalie TRAPP

Absents ayant donné procuration : Néant

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Yves ROTT

**DCM 2026-03-11 : FINANCES – Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes au Maire
et du Conseiller Délégué**

Vu les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui assent les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Maire et Adjoint au Maire par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (1027 au 1^{er} janvier 2024),

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du Maire et 4 Adjointes au Maire,

Vu la délégation de fonction accordée par arrêté municipal n° 18/2026 en date du 20 mars 2026 à M. ROTT Yves, 1^{er} Adjoint au Maire,

Vu la délégation de fonction accordée par arrêté municipal n° 19/2026 en date du 20 mars 2026 à Mme STRASSER Sandra, 2^{ème} Adjoint au Maire,

Vu la délégation de fonction accordée par arrêté municipal n° 20/2026 en date du 20 mars 2026 à M. CAU Edouard, 3^{ème} Adjoint au Maire,

Vu la délégation de fonction accordée par arrêté municipal n° 21/2026 en date du 20 mars 2026 à Mme ZWINGER Lucienne, 4^{ème} Adjoint au Maire,

Vu la délégation de fonction accordée par arrêté municipal n° 22/2026 en date du 20 mars 2026 à Mme SCHIFF Adeline, conseillère municipale déléguée,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune totale de 2484, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 55,70 %,

Considérant que pour une commune totale de 2484, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint au maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 21,38 %,

Considérant que le montant de l'enveloppe globale indemnitaire autorisée est de :

	Taux maximal autorisé
Indemnité du maire	55,70 %
Indemnités des adjoints ayant reçu délégation	21,38% x 5
Total de l'enveloppe globale autorisée	162,60 %

Considérant que l'article L.2123-24-1 III du CGCT autorise la commune, quelle que soit sa population, à verser des indemnités de fonction aux conseillers municipaux auxquels le maire accorde des délégations de fonction, sans toutefois que le montant total des indemnités versées à l'ensemble des élus ne dépasse l'enveloppe indemnitaire globale autorisée,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **FIXE** le montant de l'indemnité du Maire à 55,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **FIXE** le montant des indemnités pour chacun de 4 adjoints au Maire ayant reçu délégation de fonction à 21,38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- **FIXE** le montant des indemnités à Mme SCHIFF Adeline, Conseillère municipale titulaire d'une délégation de fonction du Maire, à hauteur de 10,69 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal.

Lu, approuvé et signé.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance.

POUR EXTRAIT CONFORME

Offendorf, le 1^{er} avril 2026



Yves ROTT
Secrétaire de séance

Philippe BROLY
Maire